

**FCP de droit français**

**PREVAAL ACTIONS  
EUROPE**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : PREVAAL FINANCE  
Dépositaire : CACEIS Bank  
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

PREVAAL FINANCE - Tour Alto - 4 place des saisons - 92400 - Courbevoie

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du Commissaire aux Comptes	14
6. Comptes de l'exercice	19
7. Annexe (s)	39
Caractéristiques de l'OPC (suite)	40



## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

- Changement de gestion en février 2022 : départ de Frédéric (je n'ai pas la date exacte) ;
- Changement de gestion en mai 2022 : mon arrivée le 16/05/2022 ;
- Il n'y a pas d'autres changements intervenus sur l'année (toutes les modifications de prospectus PAE ont été réalisées en 2023).

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### **Environnement macro-économique**

L'année 2022 a été caractérisée par une série de chocs largement imprévus, dont le principal fut l'offensive militaire russe en Ukraine déclenchée le 24 février. L'imposition, en réaction, de sanctions commerciales contre la Russie (limitations puis embargo sur les importations de pétrole, interdiction d'exporter des composants électroniques et d'autres technologies sensibles, pressions pour arrêter puis céder les investissements occidentaux en matière d'exploration d'hydrocarbures) ont entraîné dans un premier temps une forte hausse des matières premières, notamment énergétiques, puis des phases de correction marquée par une forte volatilité. La diminution, puis l'arrêt complet des livraisons de gaz en juillet ont provoqué une flambée spectaculaire des cours de son substitut, le GNL dont les Européens ont dû importer dans l'urgence de grandes quantités en prévision de l'hiver, avec des répercussions indirectes sur les prix de l'électricité. En conséquence, l'inflation - qui était déjà présente suite à la réouverture rapide post-Covid des économies en 2021 et aux politiques budgétaires expansives et monétaires ultra-accommodantes - a accéléré jusqu'à dépasser les 10% en octobre en zone Euro, soit 5 fois la cible officielle de la BCE, avant de refluer très légèrement en fin d'année sous l'effet mécanique de la baisse modérée des prix du pétrole et celle, beaucoup plus forte, du gaz, alors que sa composante « cœur » continue d'augmenter à 5,2%.

Dans ce contexte inédit depuis plusieurs décennies, les principales banques centrales ont changé radicalement d'attitude en mettant fin, d'une part, à l'accroissement spectaculaire de leurs bilans, et en procédant à une série inédite de hausses de leurs taux directeurs (+425pb pour la FED en 9 mois, +250pb pour la BCE en 6 mois), prenant le risque d'accroître un ralentissement économique en cours à la suite des chocs d'offres déjà subis, et des nombreuses incertitudes présentes. La croissance moyenne annuelle, en recul par rapport à 2021, cache une dynamique inversée entre les Etats-Unis (2%) qui réaccélère après une quasi-stagnation au 1<sup>er</sup> semestre, et la zone Euro (3,4%) qui termine presque à l'arrêt, mais devrait toutefois éviter la récession cet hiver.

La Chine, quant à elle, a enregistré à 3% sa plus faible croissance (à l'exception de 2020) depuis plus de 30 ans, en raison de sa politique « Zéro Covid », qu'elle a décidé d'abandonner brutalement fin novembre, déclenchant une vague de contaminations sans précédent, et misant sur l'atteinte d'une immunité collective après les fêtes du Nouvel An chinois. Ce changement radical devrait avoir des répercussions positives sur l'activité mondiale en 2023, au prix de potentielles nouvelles tensions sur les matières premières.

#### **Environnement financier**

La combinaison des crises géopolitiques, inflationnistes et de la volte-face des banques centrales ont provoqué une correction généralisée sur la quasi-totalité des classes d'actifs, avec des baisses à deux chiffres effaçant parfois la moitié des hausses enregistrées en 2021 sur les actions, soit -11,5% (DR) sur l'Euro Stoxx et -18% (DR) sur le S&P 500, en dépit de la bonne tenue des bénéfices par action.

La forte remontée des taux d'intérêts après une longue période sur des niveaux nominaux extrêmement faibles s'est traduite par des contre-performances historiques sur les différents marchés obligataires : -17,2% sur l'indice BBG Euro Aggregate et jusqu'à -19,3% sur l'OAT 10 ans, dont le rendement est passé de 0,2% à 3,1%, au plus haut depuis 2011. Cela a pesé lourdement sur les multiples de valorisation des actions.

#### **Politique de gestion**

L'année 2022 a été négative pour le fonds, tant en absolu qu'en relatif. Le fonds affiche en effet une performance de -19,91% pour la part AA, -20,05% pour la part B2v et -20,58% pour la part I, contre -10,64% pour l'indice sur l'exercice.

Le portefeuille a débuté l'année avec une surexposition marquée sur les entreprises cycliques, dont la performance est sensible à la croissance économique, ainsi qu'une sous-exposition aux secteurs défensifs. Le portefeuille était également sous-exposé aux secteurs financiers en début d'exercice.

L'année a été marquée par une remontée brutale des taux d'intérêts, du fait de la volonté des banques centrales de contenir l'inflation. L'inflation élevée, combinée à la hausse des taux d'intérêts, et au ralentissement économique, ont poussé la gestion à réduire sa surexposition sur les entreprises cycliques, et à augmenter son exposition aux secteurs défensifs, ainsi qu'aux secteurs financiers. Le portefeuille clôture l'exercice avec une sous-exposition sur les entreprises cycliques, dont la performance est sensible à la croissance économique, ainsi qu'une surexposition aux secteurs défensifs et aux secteurs financiers, qui bénéficient de la hausse des taux d'intérêts.

Le portefeuille a souffert de la sous-performance des titres dits de « Croissance » auxquels il était surexposé en début d'année, du fait de leurs valorisations élevées souffrant de la hausse des taux d'intérêts. Le fonds a également souffert de sa surexposition aux secteurs cycliques en début d'année, ces secteurs ayant souffert du fait de la dégradation de l'environnement macroéconomique combiné aux risques géopolitiques liés à la guerre en Ukraine. La performance est restée stable en relatif à l'indice de référence sur le second semestre, du fait des résultats corrects des entreprises en portefeuille.

Le taux de rotation pour l'exercice est de 59%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LYXOR EURSTX600 HEALTHCARE	8 592 717,80	6 023 366,04
LYXOR STOXX EUROPE 600 INSURANCE UCITS ETF FCP	4 646 653,09	4 972 129,86
SANOFI	5 425 625,59	2 408 881,06
NESTLE NOM.	7 443 422,34	
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	6 303 704,35	
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	3 536 737,71	2 495 778,68
TOTALENERGIES SE	3 287 253,37	2 537 829,21
INFINEON TECHNOLOGIES	3 223 440,92	2 406 692,40
BOUYGUES	1 581 678,11	3 902 171,18
ADIDAS NOM.	3 001 678,02	2 423 801,28

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 8 140 125,00
  - o Change à terme :
  - o Future : 8 140 125,00
  - o Options :
  - o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



## **REGLEMENTATION SFTR EN EUR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

## **INFORMATION SUR LA SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES :**

Conformément à la réglementation applicable résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instrument Financiers (MIF), PREVAAL FINANCE doit sélectionner ses intermédiaires selon des critères définis, pour leur services d'exécution d'ordres d'une part, et pour leurs services d'aide à la décision d'investissement d'autre part.

PREVAAL FINANCE réalise un examen annuel de sa politique de meilleure sélection de ses intermédiaires de marché. Ainsi, les gérants procèdent à une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés lors d'un Comité d'évaluation au regard de 5 critères :

- Prix des instruments.
- Coût de l'exécution/Accès aux marchés primaires.
- Rapidité de l'exécution.
- Qualité de la recherche.
- Service de règlement/livraison.

PREVAAL FINANCE informe ses clients, par tout moyen approprié, de tout changement important de sa politique de sélection.

## **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site [contact@prevaalfinance.fr](mailto:contact@prevaalfinance.fr) et au siège social de PREVAAL FINANCE.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site [contact@prevaalfinance.fr](mailto:contact@prevaalfinance.fr) et au siège social de PREVAAL FINANCE.

## **INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE OU POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER**

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe.

## **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site [contact@prevaalfinance.fr](mailto:contact@prevaalfinance.fr)

## **REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

### **Article 6 :**

Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « SFDR »

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion n'a pas classé l'OPCVM en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9. Le fonds n'a pas vocation à promouvoir les caractéristiques ESG et n'a pas pour objectif l'investissement durable. Les risques de durabilité ne constituent pas un élément essentiel du processus d'investissement. Ces risques peuvent toutefois avoir un impact significatif sur le rendement du fonds.

L'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 « SFDR » relatif à la publication d'informations en matière de durabilité prévoit la publication d'une déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dit « PAI ». Le terme « PAI » ou « principal adverse impacts » en anglais est défini par l'UE comme « des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique »

Prevaal Finance étant une société de gestion de moins de 500 salariés, la prise en compte des PAI s'effectue sur une base volontaire. A ce stade, les sociétés de gestion ne sont pas tenues de prendre en compte les incidences négatives en matière de durabilité.

A ce jour, Prevaal Finance ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement en raison de l'absence de données actuellement disponibles.

Cependant, Prevaal Finance suit de près les évolutions réglementaires et les travaux de place afin d'être en mesure de prendre en compte les principales incidences négatives dans son activité dans un futur proche. La décision relative à la prise en compte des principales incidences négatives sera revue annuellement.

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION**

La politique de rémunération de Prevaal Finance décrite dans ce document fixe le cadre global de la rémunération au sein de Prevaal Finance, conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE, au code monétaire et financier (article L533-22-2) et au règlement général de l'AMF (article 319-10).

### **I. Dispositions générales**

De manière générale, la politique de rémunération est établie avec comme objectif central d'être alignée avec la stratégie économique et les objectifs à long terme de Prevaal Finance, la gestion financière des capitaux sous sa responsabilité, les valeurs de l'entreprise et l'intérêt de ses clients, dans un cadre de gestion saine et maîtrisée du risque. Elle tient également compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Prevaal Finance, ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Dans ce contexte, Prevaal Finance s'engage à ne pas encourager une prise de risque excessive notamment via le mode de rémunération variable en place, à garantir une cohérence entre les comportements des collaborateurs et ses objectifs à long terme et éviter les conflits d'intérêts

Enfin, la politique de rémunération vise également à contribuer activement à la capacité de Prevaal Finance à attirer de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs. Ainsi, ces derniers sont tous concernés par cette politique, plus particulièrement les collaborateurs qualifiés de « personnels identifiés ».

La politique de rémunération est définie par le Président de Prevaal Finance, en concertation avec le Directeur Général. Les fonctions de contrôle en vérifient la conformité avec les normes et réglementations en vigueur.

### **2. Politique de remuneration**

Chaque collaborateur de Prevaal Finance a droit à tout ou partie des différents éléments de rémunération présentés au paragraphe 2.1 de ce document, en fonction du poste et des responsabilités exercées.

#### **2.1 Composition de la remuneration**

La rémunération est composée des éléments suivants :

- Une rémunération fixe en lien avec les responsabilités, l'expérience professionnelle et les compétences requises par le poste et les fonctions occupés. Cette rémunération fixe est cohérente avec les niveaux de rémunération observés dans l'industrie de la gestion d'actifs notamment après vérification via des études de salaires ou benchmarking. Elle est revue périodiquement et peut être révisée de façon discrétionnaire sur la base d'indicateurs dont les principaux portent sur l'efficacité dans le rôle et missions confiés, mais aussi d'éventuelles évolutions du marché. Enfin, il a été retenu un principe d'équilibre entre la rémunération fixe et une éventuelle

rémunération variable, de manière à ce que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée au regard de la rémunération globale

- Une rémunération variable annuelle individuelle, en complément du montant de la rémunération fixe. La rémunération variable individuelle est discrétionnaire et permet de valoriser la contribution individuelle sur la base du niveau de réalisation d'objectifs préétablis. Elle ne dépend d'aucune formule quantitative et repose sur la combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluri-annuelle. Elle intègre également des critères collectifs et peut être en partie conditionnée à la situation financière de l'entreprise. Elle n'est pas garantie, sauf exceptionnellement dans le cadre de l'embauche d'un nouveau collaborateur et dans ce cas, limitée à la première année
- Une rémunération variable collective qui rétribue la performance de Prevaal Finance constitué d'un dispositif d'intéressement associé à un Plan d'Epargne Entreprise (PEE). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ce plan (dont les conditions de déclenchement et d'application sont renseignées dans l'accord d'intéressement), d'un dispositif d'abondement
- De nombreux avantages sociaux : protection du salarié et de sa famille (santé, prévoyance), accompagnement à la préparation à la retraite, contribution au CSE

## **2.2 Détermination de la rémunération variable individuelle**

### **2.2.1 Principes généraux**

La rémunération variable individuelle conformément à la réglementation en vigueur, fait l'objet de mesures d'encadrement spécifiques. Elle est attribuée en fonction de la performance individuelle appréciée par le responsable hiérarchique sur la base d'une combinaison de critères objectifs quantitatifs et qualitatifs, dont l'évaluation est formalisée annuellement dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation, en prenant en compte les notions de risque et d'intérêt des clients.

### **2.2.2 Cas spécifiques des personnels identifiés**

Sont intégrés dans les personnels identifiés au sens de la réglementation les collaborateurs qui appartiennent à une catégorie de personnel susceptible d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de Prevaal Finance de par leurs fonctions exercées.

La Direction Générale, assistée de la fonction « risques », a identifié comme entrant dans cette catégorie :

- Les personnels en charge de la gestion financière
- Les personnels en charge des risques
- La fonction commerciale
- Les dirigeants

### **2.2.3 Gestion financière**

Les personnels en charge de la gestion financière sont évalués en fonction de la typologie des portefeuilles gérés, selon les standards de l'industrie. Les critères quantitatifs, qualitatifs et extra-financiers utilisés illustrent la capacité à créer de la valeur dans un univers de gestion donné, sans toutefois autoriser ou justifier une prise de risque excessive pouvant avoir un impact sur Prevaal Finance et/ou les produits gérés.

Quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative du portefeuille sur 1, 3 et 5 ans
- Performance en fonction du risque : ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Positionnement concurrentiel sur la base du classement Morningstar sur 1, 3 et 5 ans

Qualitatifs :

- Respect des règles de risque et de conformité
- Respect de l'approche ESG et du processus d'intégration
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial

## 2.2.4 Risques

Les critères sont définis annuellement et ne doivent pas compromettre ni l'indépendance de la fonction, ni créer de risque de conflits d'intérêts.

### Quantitatifs

- Absence d'infraction à la réglementation

### Qualitatifs

- Qualité des contrôles
- Respect de la réglementation et de la prise en compte des intérêts du client
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Investissement dans les projets

## 2.2.5 Fonction commerciale

La fonction commerciale est évaluée sur sa capacité à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Ils sont définis et communiqués en début d'année.

### Quantitatifs :

- Nombre d'actions commerciales par an en prospection
- Nombre d'actions commerciales par an en développement et fidélisation de la clientèle existante

### Qualitatifs :

- Participation active au développement de l'activité et gestion des priorités
- Capacité à présenter, à expliquer et promouvoir les politiques d'investissement et les solutions de gestion proposées par Prévaal Finance
- Satisfaction client
- Aptitude à travailler en équipe, à partager et collaborer avec le marketing
- Esprit d'entreprise et sens de l'initiative

## 2.2.6 Dirigeants

Les dirigeants de Prevaal Finance sont évalués sur leur contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise, sur leur capacité à organiser les équipes sous leur responsabilité, à développer des offres de produits et de service, et à assurer le pilotage des budgets dont ils ont la charge. La performance s'apprécie annuellement.

## 2.3 Modalités de versement de la part variable individuelle

La part variable individuelle de rémunération éventuellement attribuée au collaborateur concerné sera communiquée et versée au plus tard à la fin du mois de mars, postérieurement à la date de clôture des comptes fixée au 31 décembre.

En cas de versement de la part variable individuelle de rémunération, les sommes attribuées suivront le traitement social et fiscal identique à celui de salaire et seront donc assujetties à l'ensemble des cotisations, contributions sociales, taxes et soumises à l'impôt sur le revenu.

Aucun acompte ne peut être versé pour quelque motif que ce soit au titre de la part variable individuelle.

### **3. Dispositions concernant la gouvernance**

#### **3.1. Direction Générale**

##### **3.1.1. Composition**

La Direction Générale de Prevaal Finance visée dans le présent document est assumée par le Président et le Directeur Général.

##### **3.1.2. Rôle**

La Direction Générale détermine et présente la Politique pour approbation au Conseil d'Administration. Elle est responsable du respect de la politique et soumet des propositions de modification de la rémunération fixe et/ou variable.

#### **3.2. Conseil d'Administration**

##### **3.2.1. Rôle**

La politique de rémunération est adoptée par le Conseil d'Administration, sur proposition de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration approuve toute dérogation ou modification significative apportée et est également responsable du contrôle de son application.

#### **3.3. Fonction contrôle et suivi des risques**

##### **3.3.1. Rôle**

Conformément aux dispositions réglementaires applicables aux sociétés de gestion, les fonctions de contrôle et de suivi des risques sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables au sein de la Société de Gestion et plus spécifiquement des personnels identifiés.

Concrètement, la fonction de contrôle et de suivi des risques contribue notamment :

- Au processus de détermination et de mise à jour de la liste des personnels identifiés
- A la réflexion sur les modalités de détermination de la rémunération variable en s'assurant de la prise en compte des différents risques
- A l'appréciation de la gestion des risques et de la conformité des opérations par les équipes / collaborateurs concernés, notamment des preneurs de risque
- A l'analyse de l'incidence de la politique de rémunération par rapport aux dispositions légales et réglementaires

### **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PREVAAL FINANCE  
18 Avenue d'Alsace  
92400 Courbevoie  
e-mail : [contact@prevaalfinance.fr](mailto:contact@prevaalfinance.fr)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**PREVAAL ACTIONS EUROPE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
PREVAAL FINANCE  
4 place des Saisons TOUR ALTO  
92400 COURBEVOIE

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement PREVAAL ACTIONS EUROPE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



PREVAAL ACTIONS EUROPE

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.





**PREVAAL ACTIONS EUROPE**

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2023.05.10 17:51:37 +0200



## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 30/12/2022 en EUR**

**ACTIF**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>231 925 521,32</b>	<b>287 976 385,25</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>222 900 247,32</b>	<b>287 672 385,25</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	222 900 247,32	287 672 385,25
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>8 910 474,00</b>	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 910 474,00	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>114 800,00</b>	<b>304 000,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	114 800,00	304 000,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>838 080,23</b>	<b>1 054 002,10</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	838 080,23	1 054 002,10
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>7 516 918,65</b>	<b>7 579 120,41</b>
Liquidités	7 516 918,65	7 579 120,41
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>240 280 520,20</b>	<b>296 609 507,76</b>

## PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	236 474 892,66	271 473 186,62
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 765 805,65	17 643 613,62
Résultat de l'exercice (a,b)	6 344 248,46	6 876 905,06
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>240 053 335,47</b>	<b>295 993 705,30</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>114 800,00</b>	<b>304 000,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	114 800,00	304 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	114 800,00	304 000,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>112 384,73</b>	<b>311 802,46</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	112 384,73	311 802,46
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>240 280 520,20</b>	<b>296 609 507,76</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJES BANKS 0322		5 025 000,00
DJES BANKS 0323	3 128 125,00	
XEUR FSTU DJ 0323	5 012 000,00	
DJE 600 INSUR 0322		3 220 000,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	14 256,47	0,77
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 678 212,80	7 617 350,77
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>6 692 469,27</b>	<b>7 617 351,54</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	34 235,58	111 912,78
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>34 235,58</b>	<b>111 912,78</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>6 658 233,69</b>	<b>7 505 438,76</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	442 587,65	659 689,27
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>6 215 646,04</b>	<b>6 845 749,49</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	128 602,42	31 155,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>6 344 248,46</b>	<b>6 876 905,06</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.



Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013281425 - Part PREVAAL ACTIONS EUROPE AA : Taux de frais maximum de 2,00% TTC.

FR0012099521 - Part PREVAAL ACTIONS EUROPE I : Taux de frais maximum de 2,00% TTC.

FR0011299387 - Part PREVAAL ACTIONS EUROPE B2V : Taux de frais maximum de 2,00% TTC.

#### **Commission de surperformance : (Part B2V)**

La commission de surperformance est basée sur la performance nette absolue du FCP.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de décembre 2015. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du Fonds.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance.

Si, sur la période de référence, la performance nette du Fonds est supérieure à Stoxx Europe 600 + 1%, la part variable des frais de gestion représentera 15.00% TTC de la performance annuelle nette du Fonds au-delà d'une valorisation minimale nette de l'indice Stoxx Europe 600 + 1% sur un an. Cette part variable des frais de gestion fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative sur la période de référence.

Si, sur la période de référence, la performance du Fonds est soit inférieure à Stoxx Europe 600 + 1%, soit négative, la part variable des frais de gestion sera nulle. Dans ce cas, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision dans la limite des dotations antérieures sur la période de référence.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et perçue par la société de gestion à la clôture de chaque période de référence que si, durant l'exercice écoulé, la performance nette du FCP est supérieure à Stoxx Europe 600 + 1%.

#### **Affectation des sommes distribuables**

##### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

##### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

##### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

##### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part PREVAAL ACTIONS EUROPE AA	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part PREVAAL ACTIONS EUROPE B2V	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part PREVAAL ACTIONS EUROPE I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>295 993 705,30</b>	<b>225 178 350,07</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 317 748,61	14 829 414,57
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 510 147,99	-10 812 977,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	19 366 750,46	16 344 016,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 970 582,60	-3 977 263,99
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	992 600,00	5 437 555,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 690 787,50	-921 250,00
Frais de transactions	-37 532,23	-86 174,00
Différences de change	-679 080,16	2 118 337,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-59 584 034,46	40 487 132,40
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>11 631 345,72</i>	<i>71 215 380,18</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-71 215 380,18</i>	<i>-30 728 247,78</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-360 950,00	550 815,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-56 950,00</i>	<i>304 000,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-304 000,00</i>	<i>246 815,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 215 646,04	6 845 749,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>240 053 335,47</b>	<b>295 993 705,30</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	8 140 125,00	3,39
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>8 140 125,00</b>	<b>3,39</b>

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							7 516 918,65	3,13
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	7 516 918,65	3,13								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	27 352 514,04	11,39	13 750 712,87	5,73	11 333 566,42	4,72	8 883 940,19	3,70
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			23 147,03	0,01				
Comptes financiers	2 582 748,10	1,08	121 941,90	0,05	1 599 702,32	0,67	1 317 279,59	0,55
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	814 933,20
	Coupons et dividendes en espèces	23 147,03
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>838 080,23</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	112 384,73
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>112 384,73</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>725 695,50</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE AA</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-703,000	-838 358,57
Solde net des souscriptions/rachats	-703,000	-838 358,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	165 200,314	
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE B2V</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 503,000	8 926 901,23
Parts rachetées durant l'exercice	-581,000	-1 245 163,29
Solde net des souscriptions/rachats	3 922,000	7 681 737,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 912,000	
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	217,000	390 847,38
Parts rachetées durant l'exercice	-2 872,500	-4 426 626,13
Solde net des souscriptions/rachats	-2 655,500	-4 035 778,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 045,000	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE AA</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE B2V</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE I</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE AA</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	250 507,16 0,12
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE B2V</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	1 16 920,40 0,31
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE I</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	75 160,09 0,97

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			



### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	6 344 248,46	6 876 905,06
<b>Total</b>	<b>6 344 248,46</b>	<b>6 876 905,06</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE AA</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	5 189 213,45	5 870 494,33
<b>Total</b>	<b>5 189 213,45</b>	<b>5 870 494,33</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE B2V</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 046 702,25	799 150,97
<b>Total</b>	<b>1 046 702,25</b>	<b>799 150,97</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	108 332,76	207 259,76
<b>Total</b>	<b>108 332,76</b>	<b>207 259,76</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 765 805,65	17 643 613,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-2 765 805,65</b>	<b>17 643 613,62</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE AA</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 252 778,55	14 372 784,58
<b>Total</b>	<b>-2 252 778,55</b>	<b>14 372 784,58</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE B2V</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-401 424,53	2 531 547,12
<b>Total</b>	<b>-401 424,53</b>	<b>2 531 547,12</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-111 602,57	739 281,92
<b>Total</b>	<b>-111 602,57</b>	<b>739 281,92</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>129 025 030,19</b>	<b>162 021 180,87</b>	<b>225 178 350,07</b>	<b>295 993 705,30</b>	<b>240 053 335,47</b>
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE AA en EUR</b>					
Actif net	104 074 080,26	127 118 011,21	185 023 333,82	241 229 390,92	192 394 946,16
Nombre de titres	119 006,000	114 865,000	164 793,314	165 903,314	165 200,314
Valeur liquidative unitaire	874,52	1 106,67	1 122,75	1 454,03	1 164,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,73	45,46	-6,16	86,63	-13,63
Capitalisation unitaire sur résultat	13,77	17,50	14,57	35,38	31,41
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE B2V en EUR</b>					
Actif net	24 800 295,94	34 714 127,38	33 206 731,78	42 414 283,69	41 736 951,46
Nombre de titres	16 304,000	18 070,000	17 126,000	16 990,000	20 912,000
Valeur liquidative unitaire	1 521,11	1 921,09	1 938,96	2 496,42	1 995,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-36,07	79,47	-10,86	149,00	-19,19
Capitalisation unitaire sur résultat	23,52	27,00	15,46	47,03	50,05
<b>Part PREVAAL ACTIONS EUROPE I en EUR</b>					
Actif net	150 653,99	189 042,28	6 948 284,47	12 350 030,69	5 921 437,85
Nombre de titres	132,500	132,500	4 841,000	6 700,500	4 045,000
Valeur liquidative unitaire	1 137,01	1 426,73	1 435,29	1 843,15	1 463,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-31,40	59,23	-8,17	110,33	-27,59
Capitalisation unitaire sur résultat	9,16	11,52	7,57	30,93	26,78

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	18 000	3 616 200,00	1,51
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	15 000	1 768 500,00	0,74
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	62 000	2 181 160,00	0,91
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	188 000	3 503 944,00	1,46
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	63 000	1 129 905,00	0,47
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	100 000	2 843 000,00	1,19
MERCK KGA	EUR	27 000	4 884 300,00	2,03
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	12 500	3 800 000,00	1,58
SIEMENS AG-REG	EUR	26 000	3 370 640,00	1,40
SYMRISE AG	EUR	13 000	1 321 450,00	0,55
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>28 419 099,00</b>	<b>11,84</b>
<b>AUTRICHE</b>				
WIENERBERGER AG	EUR	67 000	1 511 520,00	0,63
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>1 511 520,00</b>	<b>0,63</b>
<b>BELGIQUE</b>				
COFINIMMO SA	EUR	18 800	1 573 560,00	0,65
KBC GROUPE	EUR	57 000	3 424 560,00	1,43
UMICORE	EUR	44 200	1 516 944,00	0,63
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>6 515 064,00</b>	<b>2,71</b>
<b>DANEMARK</b>				
AP MOELLER MAERSK S.B	DKK	1 100	2 310 511,06	0,96
DSV A/S	DKK	15 000	2 211 740,82	0,92
NOVO NORDISK AS	DKK	54 000	6 811 314,54	2,84
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>11 333 566,42</b>	<b>4,72</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	1 500 000	4 203 750,00	1,76
IBERDROLA SA	EUR	280 000	3 060 400,00	1,27
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>7 264 150,00</b>	<b>3,03</b>
<b>FINLANDE</b>				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	60 000	2 967 600,00	1,24
NESTE OYJ	EUR	80 000	3 441 600,00	1,43
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	132 000	1 735 800,00	0,72
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>8 145 000,00</b>	<b>3,39</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR	EUR	80 000	1 868 000,00	0,78
AIR LIQUIDE	EUR	35 200	4 660 480,00	1,95
AMUNDI	EUR	34 000	1 802 000,00	0,75
ARKEMA	EUR	15 000	1 258 200,00	0,52
AXA	EUR	150 000	3 908 250,00	1,63
BNP PARIBAS	EUR	72 000	3 834 000,00	1,60
CAPGEMINI SE	EUR	25 000	3 898 750,00	1,62
CREDIT AGRICOLE	EUR	354 800	3 488 038,80	1,45

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESSILORLUXOTTICA	EUR	25 000	4 230 000,00	1,76
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 000	4 335 000,00	1,81
KERING	EUR	3 300	1 569 150,00	0,66
L'OREAL	EUR	13 000	4 336 800,00	1,81
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	8 700	5 915 130,00	2,47
MICHELIN (CGDE)	EUR	70 000	1 818 950,00	0,75
NEXANS SA	EUR	25 000	2 111 250,00	0,88
PERNOD RICARD	EUR	19 000	3 491 250,00	1,45
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	50 000	2 971 000,00	1,23
REXEL	EUR	170 000	3 134 800,00	1,31
SANOFI	EUR	29 000	2 605 360,00	1,09
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	23 000	3 006 560,00	1,25
TOTALENERGIES SE	EUR	117 000	6 862 050,00	2,85
VINCI SA	EUR	35 000	3 265 150,00	1,36
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>74 370 168,80</b>	<b>30,98</b>
<b>IRLANDE</b>				
CRH PLC	EUR	42 000	1 554 420,00	0,65
KERRY GROUP PLC-A	EUR	25 000	2 106 000,00	0,88
KINGSPAN GROUP	EUR	22 700	1 148 166,00	0,48
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>4 808 586,00</b>	<b>2,01</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL SPA	EUR	527 000	2 650 810,00	1,10
ENI SPA	EUR	291 000	3 866 226,00	1,60
INTESA SANPAOLO	EUR	1 700 000	3 532 600,00	1,48
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>10 049 636,00</b>	<b>4,18</b>
<b>NORVEGE</b>				
NORSK HYDRO ASA	NOK	345 000	2 405 992,30	1,00
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>2 405 992,30</b>	<b>1,00</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	10 800	5 441 040,00	2,27
HEINEKEN	EUR	35 000	3 075 800,00	1,28
IMCD BV	EUR	11 000	1 464 650,00	0,61
KONINKLIJKE DSM	EUR	17 000	1 943 100,00	0,81
STELLANTIS NV	EUR	250 000	3 316 000,00	1,38
WOLTERS KLUWER	EUR	20 000	1 955 200,00	0,81
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>17 195 790,00</b>	<b>7,16</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ASTRAZENECA PLC	GBP	25 000	3 160 890,39	1,32
BUNZL	GBP	86 000	2 674 263,17	1,12
HALMA PLC	GBP	72 000	1 601 893,49	0,67
KINGFISHER PLC NEW	GBP	800 000	2 128 825,02	0,89
LEGAL&GENERAL GROUP PLC	GBP	850 000	2 390 250,77	0,99
SPIRAX SARCO ENGINEERING PLC	GBP	15 000	1 794 590,03	0,74
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>13 750 712,87</b>	<b>5,73</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>SUEDE</b>				
BOLIDEN AB (PUBL) AK	SEK	74 000	2 603 583,55	1,08
SWEDBANK AB	SEK	243 000	3 874 364,34	1,62
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>6 477 947,89</b>	<b>2,70</b>
<b>SUISSE</b>				
ALCON INC	CHF	27 000	1 727 540,63	0,72
CHOCOLADEFABR.LINDT SPRUENGLI	CHF	18	1 731 733,25	0,72
NESTLE NOM.	CHF	65 000	7 052 610,26	2,94
NOVARTIS AG-REG	CHF	70 000	5 925 667,12	2,47
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	19 200	5 648 488,53	2,35
SIKA AG-REG	CHF	6 100	1 369 557,95	0,57
STMICROELECTRONICS NV	EUR	100 000	3 300 500,00	1,37
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	8 700	3 896 916,30	1,63
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>30 653 014,04</b>	<b>12,77</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>222 900 247,32</b>	<b>92,85</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>222 900 247,32</b>	<b>92,85</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
LYXOR EURSTX600 HEALTHCARE	EUR	21 000	2 638 314,00	1,11
LYXOR EURSTX600 OIL&GAS	EUR	56 000	3 088 400,00	1,29
LYXOR STX600 IND GOOD&SERV	EUR	40 000	3 183 760,00	1,32
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>8 910 474,00</b>	<b>3,72</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>8 910 474,00</b>	<b>3,72</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>8 910 474,00</b>	<b>3,72</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
DJES BANKS 0323	EUR	650	57 850,00	0,02
XEUR FSTU DJ 0323	EUR	280	-114 800,00	-0,05
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-56 950,00</b>	<b>-0,03</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-56 950,00</b>	<b>-0,03</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-56 950,00</b>	<b>-0,03</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	56 950	56 950,00	0,03
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>56 950,00</b>	<b>0,03</b>
<b>Créances</b>			<b>838 080,23</b>	<b>0,35</b>
<b>Dettes</b>			<b>-112 384,73</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>7 516 918,65</b>	<b>3,13</b>
<b>Actif net</b>			<b>240 053 335,47</b>	<b>100,00</b>

Part PREVAAL ACTIONS EUROPE AA	EUR	165 200,314	1 164,61	
Part PREVAAL ACTIONS EUROPE I	EUR	4 045,000	1 463,89	
Part PREVAAL ACTIONS EUROPE B2V	EUR	20 912,000	1 995,83	

## 7. ANNEXE(S)

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

### PREVAAL ACTIONS EUROPE

#### Part I FR0012099521

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds, de classification «actions internationales», est la recherche d'une performance nette de frais supérieure à son indice de référence Stoxx Europe 600, dividendes réinvestis, sur une durée de placement recommandée de 5 ans. La réalisation de l'objectif passe par une recherche permanente du meilleur équilibre rendement espéré par rapport au risque associé aux valeurs sélectionnées. La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice de référence.

Pour atteindre l'objectif de gestion, les gérants suivent une stratégie d'investissement basée sur la conjonction d'une analyse macro-économique mondiale conduisant à identifier par classes d'actifs, les zones géographiques ainsi que les secteurs à privilégier et d'une analyse qualitative et quantitative au sein des classes d'actifs ou des secteurs, permettant de déterminer les titres qui composeront les portefeuilles.

Dans le cadre de cette gestion discrétionnaire, les titres sont sélectionnés selon une analyse financière de la société reposant sur des critères quantitatifs (ratios financiers...) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, pérennité du « business model » et qualité du management).

Le FCP détiendra en permanence plus de 75 % d'actions de sociétés européennes et autres titres éligibles au Plan d'Épargne en action dont les trackers (fonds cotés).

Le FCP est exposé au minimum à 60% et au maximum à 130% de l'actif net aux marchés actions et au minimum à 0% et au maximum à 40% de l'actif net aux marchés de taux ; principalement via des titres en direct. Il intervient principalement sur les marchés européens incluant Suisse et Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe incluant Suisse et Norvège, et dans la limite de 10% de l'actif net sur les pays émergents. Le fonds peut être exposé sur tous secteurs, à des valeurs de petites, moyennes et grandes capitalisations avec toutefois un maximum de 20% de l'actif net en valeurs de petites capitalisations.

Le FCP peut être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire de 0 à 40% de l'actif net. Il s'agit d'obligations et autres titres de créances français et internationaux, y compris d'obligations convertibles, et d'obligations indexées, ayant une notation minimale BBB- selon Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion à l'issue de son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires, négociées principalement sur les marchés européens, incluant la Suisse et la Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe, incluant Suisse et Norvège. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle il est géré est comprise entre -2 et 10

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'autres OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE ou de FIA français respectant les critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM et FIA peuvent être de toutes classifications et exposés sur toutes zones géographiques dont les pays émergents, avec une prédominance pour la zone Europe, incluant la Suisse et la Norvège.

Le choix des OPCVM et FIA sous-jacents fait l'objet d'un processus de sélection propre à la société de gestion. La sélection de ces OPCVM et FIA est effectuée sur la base d'une analyse quantitative, centrée sur la sensibilité des performances aux facteurs de marché et d'une analyse qualitative, illustrée par des entretiens systématiques ou des rencontres avec les gérants de fonds afin d'apprécier leur valeur ajoutée dans la sélection de valeurs et leur philosophie de gestion.

Le fonds pourra avoir recours à des UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 10% de son actif net, exposés aux actions et aux produits de taux.

Le FCP se laisse la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

L'exposition aux pays émergents, tous types d'actifs confondus, est limitée à 20% de l'actif net du fonds.

Les gérants utiliseront les instruments financiers à terme simples principalement en couverture des actifs et de façon ponctuelle en exposition. Les interventions sur ces marchés se feront soit pour ajuster les ratios des portefeuilles qui peuvent varier en fonction des souscriptions et rachat, soit pour couvrir la volatilité des marchés, soit pour couvrir le Bêta du marché en conservant les actifs, soit pour réconcilier les niveaux cibles déterminés par l'analyse macro-économique et les niveaux cibles résultant du portefeuille construit par la sélection financière fondamentale.

Le FCP se réserve la possibilité de réaliser des opérations de prêt et emprunts de titres, à hauteur de 20% maximum de son actif net, dans un but de gestion de la trésorerie et d'optimisation de ses revenus.

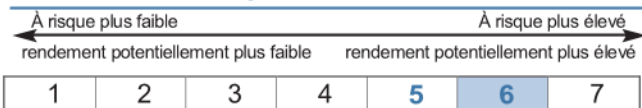
Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour ouvré précédent.

L'OPCVM réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés actions à hauteur de 60% minimum de son actif.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : le Fonds pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.



## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

### PREVAAL ACTIONS EUROPE Part AA FR0013281425

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds, de classification «actions internationales», est la recherche d'une performance nette de frais supérieure à son indice de référence Stoxx Europe 600, dividendes réinvestis, sur une durée de placement recommandée de 5 ans. La réalisation de l'objectif passe par une recherche permanente du meilleur équilibre rendement espéré par rapport au risque associé aux valeurs sélectionnées. La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice de référence.

Pour atteindre l'objectif de gestion, les gérants suivent une stratégie d'investissement basée sur la conjonction d'une analyse macro-économique mondiale conduisant à identifier par classes d'actifs, les zones géographiques ainsi que les secteurs à privilégier et d'une analyse qualitative et quantitative au sein des classes d'actifs ou des secteurs, permettant de déterminer les titres qui composeront les portefeuilles.

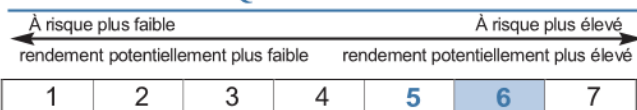
Dans le cadre de cette gestion discrétionnaire, les titres sont sélectionnés selon une analyse financière de la société reposant sur des critères quantitatifs (ratios financiers...) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, pérennité du « business model » et qualité du management).

Le FCP détiendra en permanence plus de 75 % d'actions de sociétés européennes et autres titres éligibles au Plan d'Épargne en action dont les trackers (fonds cotés).

Le FCP est exposé au minimum à 60% et au maximum à 130% de l'actif net aux marchés actions et au minimum à 0% et au maximum à 40% de l'actif net aux marchés de taux ; principalement via des titres en direct. Il intervient principalement sur les marchés européens incluant Suisse et Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe incluant Suisse et Norvège, et dans la limite de 10% de l'actif net sur les pays émergents. Le fonds peut être exposé sur tous secteurs, à des valeurs de petites, moyennes et grandes capitalisations avec toutefois un maximum de 20% de l'actif net en valeurs de petites capitalisations.

Le FCP peut être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire de 0 à 40% de l'actif net. Il s'agit d'obligations et autres titres de créances français et internationaux, y compris d'obligations convertibles, et d'obligations indexées, ayant une notation minimale BBB- selon Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion à l'issue de son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires, négociées principalement sur les marchés européens, incluant la Suisse et la Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe, incluant Suisse et Norvège. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle il est géré est comprise entre -2 et 10.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés actions à hauteur de 60% minimum de son actif.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'autres OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE ou de FIA français respectant les critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM et FIA peuvent être de toutes classifications et exposés sur toutes zones géographiques dont les pays émergents, avec une prédominance pour la zone Europe, incluant la Suisse et la Norvège.

Le choix des OPCVM et FIA sous-jacents fait l'objet d'un processus de sélection propre à la société de gestion. La sélection de ces OPCVM et FIA est effectuée sur la base d'une analyse quantitative, centrée sur la sensibilité des performances aux facteurs de marché et d'une analyse qualitative, illustrée par des entretiens systématiques ou des rencontres avec les gérants de fonds afin d'apprécier leur valeur ajoutée dans la sélection de valeurs et leur philosophie de gestion.

Le fonds pourra avoir recours à des UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 10% de son actif net, exposés aux actions et aux produits de taux.

Le FCP se laisse la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

L'exposition aux pays émergents, tous types d'actifs confondus, est limitée à 20% de l'actif net du fonds.

Les gérants utiliseront les instruments financiers à terme simples principalement en couverture des actifs et de façon ponctuelle en exposition. Les interventions sur ces marchés se feront soit pour ajuster les ratios des portefeuilles qui peuvent varier en fonction des souscriptions et rachat, soit pour couvrir la volatilité des marchés, soit pour couvrir le Bêta du marché en conservant les actifs, soit pour réconcilier les niveaux cibles déterminés par l'analyse macro-économique et les niveaux cibles résultant du portefeuille construit par la sélection financière fondamentale.

Le FCP se réserve la possibilité de réaliser des opérations de prêt et emprunts de titres, à hauteur de 20% maximum de son actif net, dans un but de gestion de la trésorerie et d'optimisation de ses revenus.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour ouvré précédent.

L'OPCVM réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : le Fonds pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.